

WEBINAIRE SIAE ILE-DE-FRANCE

« «Présentation de l'offre de services France Travail et des nouvelles modalités d'accès pour les demandeurs d'emploi en Ile-de-France»»

Le 14 mai 2025 de 9h30 à 11h



Accès au replay en cliquant sur ce lien

Action soutenue par :



Cofinancé
par l'Union
européenne

Action soutenue dans
le cadre du programme
FSE+ 2021-2027



INTRODUCTION et PRESENTATION DES OBJECTIFS DU WEBINAIRE

- **Tristan ROBERT , Chargé de mission Appui à l'inter-réseau GRAFIE** tristan.robert@grafie.org

- **Steven MARCHAND, Chargé de mission IAE Fédération des acteurs de la solidarité IDF**
steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICES FRANCE TRAVAIL ET DES MODALITES D'ACCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN ILE DE FRANCE

Véronique LEBOZEC , Chargée de relations partenariales

Service Partenariats

France Travail Ile-de-France

veronique.lebozec@francetravail.fr

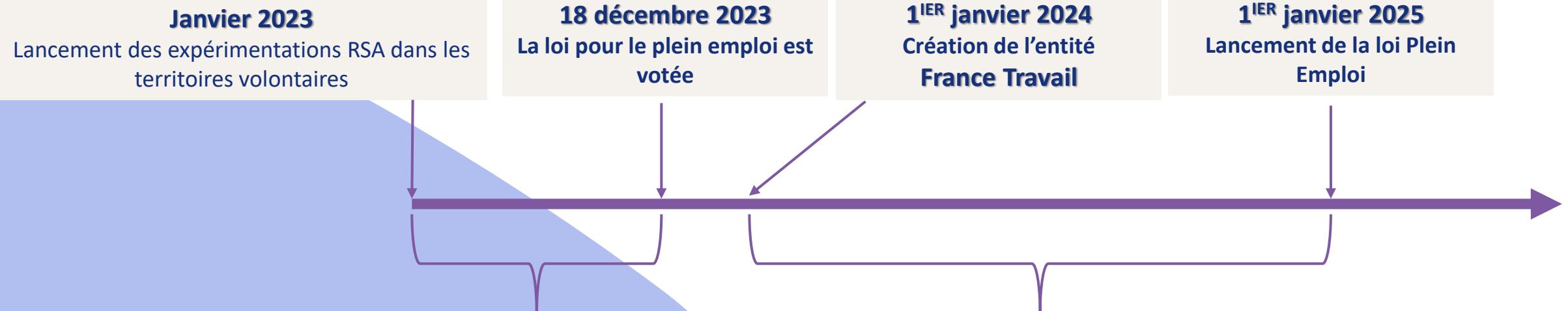
Sommaire

- 1** Informations et premiers chiffres sur le déploiement la nouvelle organisation France Travail en Ile-de-France Page 03
- 2** Présentation du nouveau schéma d'accompagnement des demandeurs d'emploi et du rôle de l'opérateur France Travail Page 06
- 3** Les nouvelles règles d'inscription à France Travail et les modalités pour le maintien de l'inscription Page 12
- 4** L'offre de services de France Travail accessibles aux demandeurs d'emploi et les outils actualisés mis à disposition des demandeurs et des partenaires pour accompagner Page 16
- 5** Information utiles et actualités touchant certaines mesures France Travail Page 27
- 6** Les nouvelles « ressources » proposées par France Travail à destination des accompagnateurs/trices (l'académie France Travail, Dora, etc...) Page 29
- 7** Annexes et FAQ Page 32



1

Informations et premiers chiffres sur le déploiement de la nouvelle organisation France Travail en Ile-de-France



2023
Consolidation de l'offre de service
CAP EMPLOI – POLE EMPLOI

2024
Analyses et Consolidation des expérimentations
dans les territoires, identification des besoins
complémentaires, identifications des nouveaux
partenariats, travaux nouvelles gouvernances



1

Informations et premiers chiffres sur le déploiement de la nouvelle organisation France Travail en Ile-de-France

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité : RSA socle et Prime d'activité seule (sans bénéfice du RSA) et Ni RSA socle, ni prime d'activité par Département - France métropolitaine

Janvier 2023 à février 2025

Mois	Essonne 91	Hauts-de-Seine 92	Seine-et-Marne 77	Seine-Saint-Denis 93	Val-d'Oise 95	Val-de-Marne 94	Yvelines 78
janv-23	99 290	124 060	115 010	177 830	110 470	114 900	108 440
févr-23	98 920	123 670	114 470	177 480	110 030	114 610	107 870
janv-24	101 360	128 210	117 030	181 150	112 610	118 320	111 200
févr-24	101 100	127 910	116 710	180 550	112 240	117 840	111 100
janv-25	121 250	146 930	135 840	229 180	133 400	146 250	128 160
févr-25	124 030	149 510	139 410	237 330	137 670	147 570	129 430

Source :

<https://statistiques.francetravail.org/stmt/defm?fh=1&fv=A,D,F&lj=0&pp=201607-&ss=1>



2

Présentation du nouveau schéma d'accompagnement des demandeurs d'emploi et du rôle de l'opérateur France Travail



Présentation du nouveau schéma d'accompagnement des demandeurs d'emploi et du rôle de l'opérateur France Travail

Contexte

La Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le Plein Emploi (LPE) élargit la notion de demandeur d'emploi au 1er janvier 2025 :

- **Inscription de toute personne en recherche d'emploi ou ayant besoin d'un accompagnement.**

Elle porte l'ambition d'un emploi pour tous, s'appuyant sur :

- **un accompagnement socio-professionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin, dont celles en situation de handicap,**
- **et une transformation du service public de l'emploi.**

Elle s'est accompagnée depuis le 1er janvier 2024 de la création du « Réseau pour l'emploi », et pose le principe d'un renforcement des liens de coopération entre les acteurs qui œuvrent pour l'insertion professionnelle au plus près des territoires.

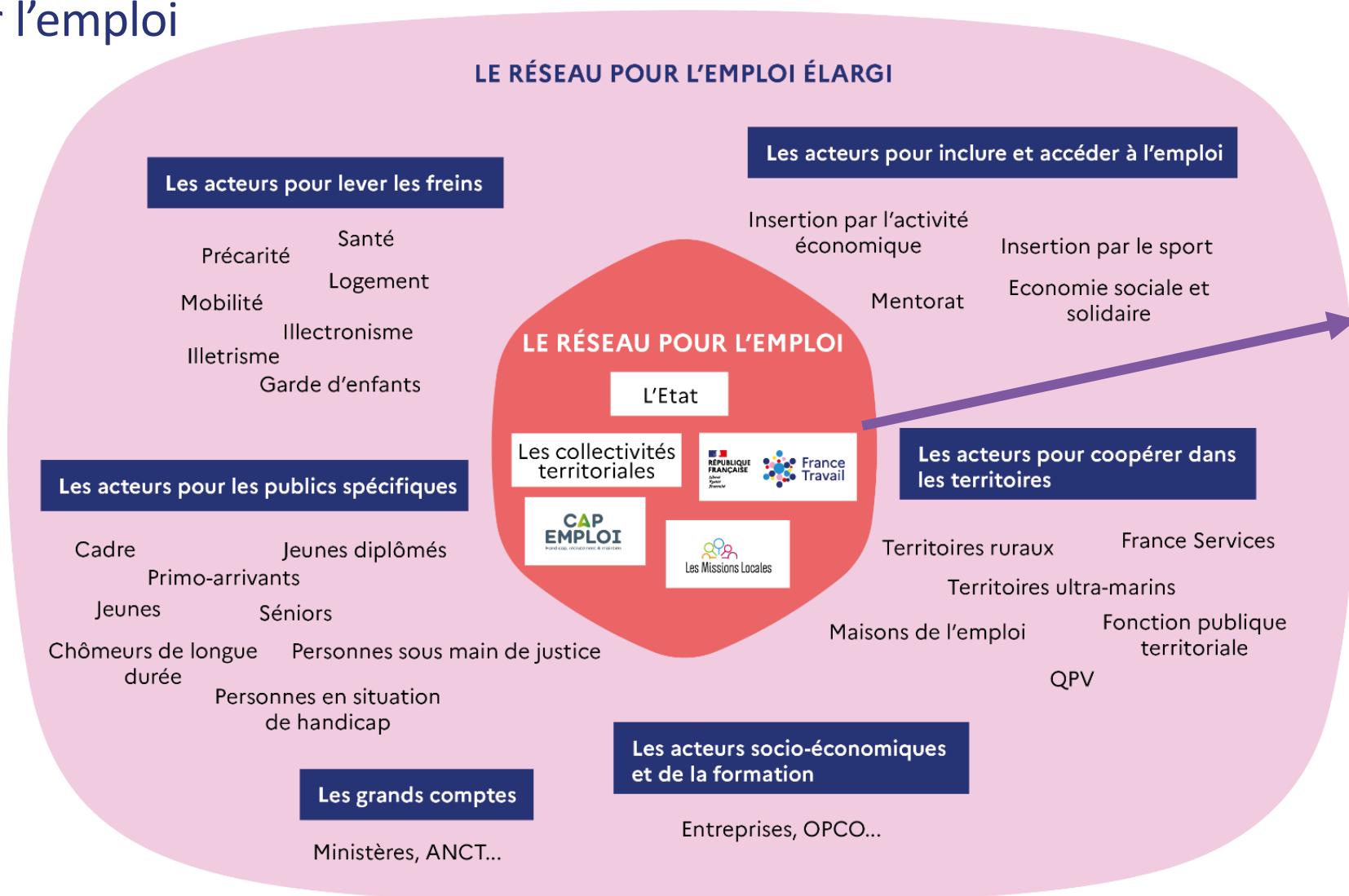
Parmi ceux-ci :

Cap emploi, France Travail, mais aussi les Mission locales et les Conseils départementaux, constituent le 1er cercle du Réseau pour l'emploi ; ils contribuent en complémentarité d'expertise au projet sans que le Réseau pour l'emploi ne se substitue aux spécificités de chacun d'entre eux.

2

Présentation du nouveau schéma d'accompagnement des demandeurs d'emploi et du rôle de l'opérateur France Travail

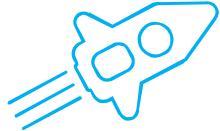
Le réseau pour l'emploi RPE



En Ile de France,
Le Référent IAE
est en agence France
Travail

- Il est le principal interlocuteur de la SIAE
- Il interagit avec le CIP lors des différentes instances : comités de suivi, CTA
- Il fait le lien avec le référent du DE dès que nécessaire et avec le Service Entreprises
- Il apporte une expertise au sein de son agence pour assurer la mobilisation de l'IAE

Focus sur le rôle lié à la mission de référent IAE France Travail



En Ile de France, le Référent IAE est en agence France Travail,

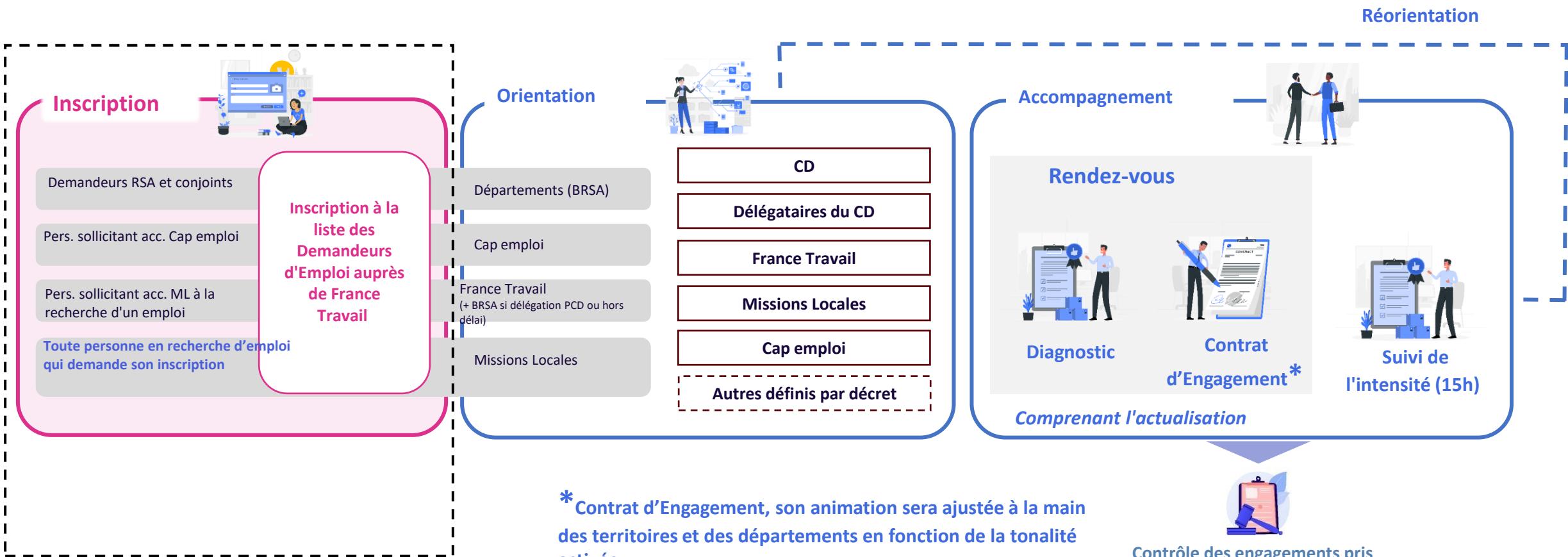
- Il est le principal interlocuteur de la SIAE
- Il interagit avec le CIP lors des différentes instances : comités de suivi, CTA
- Il fait le lien avec le référent du DE dès que nécessaire
- Il fait le lien avec le Service Entreprise :
 - pour mobiliser des Demandeurs d'emploi sur les besoins des SIAE
 - pour placer les salariés en insertion sur les recrutements classiques **notamment sur les métiers en tension**
- Il apporte une expertise au sein de son agence pour assurer la mobilisation de l'IAE

2

Présentation du nouveau schéma d'accompagnement des demandeurs d'emploi et du rôle de l'opérateur France Travail



Rappel du processus cible de la loi pour le plein emploi



2 Éléments réglementaires

Les conditions d'inscription à France Travail

Quatre conditions cumulatives sont requises pour être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi :

- 1 • Être à la **recherche d'un emploi** et demander son inscription à France Travail
- Ou **demander ou bénéficier du RSA**, ou être **conjoint** du demandeur ou du bénéficiaire du RSA
- Ou être à la **recherche d'un emploi** et solliciter un accompagnement auprès de la **Mission Locale**
- Ou solliciter un **accompagnement auprès de Cap Emploi***

Art. L5411-1 du CT

2

Avoir accès au marché du travail

Art. R5411-3 du CT pour l'accès au marché du travail des étrangers
Art. R5411-1 du CT pour l'accès au marché du travail des mineurs

3

Être identifié

Art. 5411-2 du CT

4

Déclarer sa domiciliation

Art. 5411-2 du CT

L'absence d'une de ces conditions conduit à un refus d'inscription. Aucun autre motif ne peut conduire à un refus. Ainsi le refus d'inscription ne saurait être opposé à la personne au seul motif qu'elle est indisponible immédiatement pour occuper un emploi.

Les impacts de la Loi pour le Plein Emploi

Élargissement de l'inscription à de nouveaux publics

La loi pour le Plein Emploi pose différents principes, notamment en matière d'inscription.

L'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi est élargie à :

- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et leurs conjoints ainsi que les jeunes en CEJ ou en PACEA accompagnés par les Missions Locales, non inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi à France Travail au 31 décembre 2024 (reprise de stock),
- les personnes qui demandent le RSA (DRSA) et leurs conjoints à compter du 1er janvier 2025,
- les jeunes en recherche d'emploi qui sollicitent un accompagnement auprès des Missions Locales à compter du 1er janvier 2025,
- et les personnes sollicitant un accompagnement par les Cap Emploi*.

L'inscription automatique de ces publics, en plus des demandeurs d'emploi qui procèdent spontanément à leur inscription à France Travail, concourt à l'objectif commun d'identifier l'ensemble des personnes dépourvues d'emploi pour les faire entrer dans un parcours adapté au niveau d'autonomie et aux besoins de chacun et les orienter au plus vite vers le bon référent pour démarrer l'accompagnement.

▲ **À noter:** certains publics ne seront pas inscrits automatiquement. Il s'agit :

- des demandeurs et des bénéficiaires du RSA ou leur conjoint **ayant 67 ans au moins (pour autant ces personnes peuvent toujours demander leur inscription auprès de FT si elles le souhaitent)**
- des personnes munies d'un titre de séjour qui ne permet pas l'inscription. En effet, la LPE ne modifie pas la liste des titres de séjours qui permettent l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi.

Présentation du nouveau schéma d'accompagnement des demandeurs d'emploi et du rôle de l'opérateur France Travail

Vision globale des cas d'usage

Les cas d'usages décrivent les impacts de la LPE sur les différentes typologies de publics

Janvier 2025 : inscription à France Travail de toute personne en recherche d'emploi ou ayant besoin d'un accompagnement



La personne en recherche d'emploi qui demande son inscription auprès de France Travail

Inscription sur francetravail.fr



Le demandeur de RSA et son conjoint



La personne déjà accompagnée par cap emploi sollicitant un accompagnement vers l'emploi auprès de Cap Emploi *

Inscription automatique par transmission de flux de données



Les Missions Locales

Le jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la mission locale

Inscription sur francetravail.fr



Les Missions Locales

Le bénéficiaire de RSA (et conjoint). et le jeune en CEJ ou PACEA, non-inscrits au 01/01/25 (= stock au 31/12/2024)

Inscription automatique par transmission de flux de données



Les Missions Locales

Inscription automatique par transmission de flux de données

* Principalement les personnes licenciées après avoir été accompagnées dans l'emploi par un conseiller Cap emploi, étant entendu que depuis le rapprochement Pole emploi / Cap emploi, les DEBOE comme tout DE sont accueillis en agence France Travail, dans les teams handicap composées de conseillers France travail à dominante handicap et de conseillers Cap emploi.

Proposition de critères d'orientation : principes généraux

Proposition de principes généraux

- Des **critères simples définis en commun et partagés** pour définir le parcours de la personne (emploi / pro, équilibré / socio-pro, remobilisation / social) et orienter vers le bon référent d'accompagnement (CD, déléguaires, UNML, Cap emploi, FT)
- Une **méthode permettant de concentrer la décision sur les capacités et les projections de la personne** quant à son accès ou retour à l'emploi avant d'interroger ses difficultés
- Une **orientation des publics vers les différents référents d'accompagnement**, selon leurs besoins et profils, ainsi que selon les éventuelles précisions départementales pour les BRSA

Analyse de la situation de la personne

Identification des capacités et projections de la personne

Identification des difficultés pouvant pondérer la situation

Définition du parcours adapté à sa situation :

- Emploi / Professionnel
- Équilibré / Socio-professionnel
- Remobilisation / Social

Désignation du référent d'accompagnement selon le profil de la personne et le parcours

- BRSA
- BOE
- 26ans

Et les éventuelles précisions départementales

- CD
- Déléguaires CD
- ML (-26ans)
- Cap emploi
- France Travail



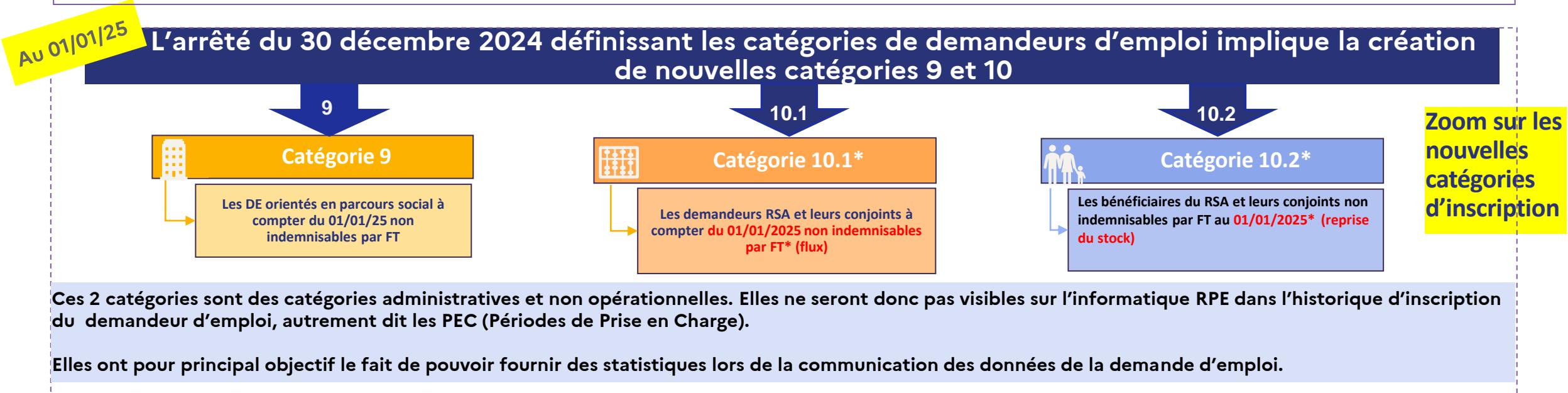
3

Les nouvelles règles d'inscription à France Travail et les modalités pour le maintien de l'inscription

3

Les nouvelles règles d'inscription à France Travail et les modalités pour le maintien de l'inscription

Catégorie opérationnelle	Définition	Catégorie statistique
Au 31/12/24 1 – 2 – 3	Disponible, sans emploi, ayant travaillé 78h ou moins dans le mois	A (aucune activité) ou B (activité de 1h à 77h)
6 – 7 – 8	Disponible, ayant travaillé plus de 78h dans le mois	C
4	Indisponible temporairement	D
5	Indisponible, pourvu d'un emploi qui en recherche un autre	E



* En attente de la signature du contrat d'engagement qui permet de basculer dans une autre catégorie

Zoom sur les nouvelles catégories d'inscription

Au 1^{er} janvier 2025, 3 modalités d'actualisation

Les publics <u>non-soumis</u> à la procédure d'actualisation actuelle	Les publics soumis à l'actualisation <u>hybride</u>	Les publics soumis à la procédure d'actualisation actuelle (avec une cessation d'inscription en cas de défaut)
<ul style="list-style-type: none"> Les personnes en parcours social non indemnisables par FT* Les DRSA en attente de signature du contrat d'engagement ou BRSA repris en stock en attente de signature du contrat d'engagement, non indemnisables par FT* (Catégorie d'attente 10.1 & 10.2) Les personnes en attente de signature du contrat d'engagement non indemnisables par FT* 	<ul style="list-style-type: none"> Les BRSA non indemnisables par FT*, dont le référent n'est pas FT ou Cap emploi (hors parcours social et catégorie d'attente) Les jeunes non indemnisables par FT* accompagnés par la MiLo (hors parcours social) 	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes dont le référent d'accompagnement est FT (hors parcours social) Les personnes indemnisables par FT* (quel que soit le référent d'accompagnement) Les personnes dont le référent est Cap emploi (hors parcours social)

- !
- Aucune modification légale ne touche à l'obligation actuelle de s'actualiser pour les demandeurs d'emploi
 - Pour éviter la double actualisation des jeunes en CEJ suivi par les MiLo, le DE est invité à s'actualiser sur ft.fr. FT met à disposition des MiLo le récépissé d'actualisation pour permettre le paiement de l'ACEJ.

*non-indemnisables par FT = ne bénéficie pas d'un droit en cours au titre de l'ARE/ ARE CG/ ARE Secteur Public, ASS, ATA,APS, AFD, ATI, ASP, AAP, ACEJ pris en charge par FT (comprend notamment les situations de DAL en attente de traitement, DAL en classement sans suite).

Ce qui change par rapport à l'actualisation classique :

- La question relative au **souhait de l'inscription** n'est pas posée.
- Un **défaut d'actualisation** n'entraîne pas de désinscription.
- La MiLo envoie mensuellement la liste des DE dont l'accompagnement est terminé pour réinterroger l'inscription sur la liste des DE.
- Les fins de RSA permettent de réinterroger l'inscription systématique.



4

L'offre de services de France Travail accessibles aux demandeurs d'emploi et les outils actualisés mis à disposition des demandeurs et des partenaires pour accompagner

L'existant

4

L'offre de services de France Travail accessibles aux demandeurs d'emploi inscrits

Afin de faciliter le retour à l'emploi, France Travail adapte son offre de services aux besoins des demandeurs en termes de fréquence des contacts et de nature du suivi. Notre intervention se décline ainsi suivant 5 modalités d'intervention :

- **L'accompagnement renforcé / Equip' emploi** : à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont impérativement besoin d'entretiens physiques réguliers avec leur conseiller.
- **L'accompagnement guidé** : pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche, par des échanges physiques, téléphoniques ou par e-mail.
- **Le suivi et appui à la recherche d'emploi** : demandeurs autonomes en digital et proches du marché du travail. Dans cette situation, les contacts sont essentiellement dématérialisés.
- **L'accompagnement global** : en partenariat avec les Conseils départementaux, mise en place de binômes conseillers **France Travail** / correspondants sociaux qui assurent un accompagnement global coordonné avec le conseiller **France Travail**.
- **L'accompagnement Expert Handicap** : délivré en agence par un chargé de mission du Cap emploi

L'espace personnel
et l'espace
candidat, Quelles
sont les différences
?

4

les outils actualisés mis à disposition des demandeurs et des partenaires pour accompagner

Un site Internet [france-travail.fr : https://www.francetravail.fr/accueil/](https://www.francetravail.fr/accueil/)



Recherche d'offres

1 053 293 offres d'emploi disponibles

Métier, mot-clé, n° d'offre

Lieu de travail

[Rechercher des offres par région ou par secteur d'activité](#)

Rechercher



Vos allocations et aides

Consultez les informations sur vos allocations, vos droits et vos aides.

[Droits et démarches](#)

[Comprendre le calcul de mon allocation](#)



Estimer mes allocations et aides

Le guide des simulateurs



S'inscrire / Se réinscrire

Comme demandeur d'emploi



S'actualiser

du 28/03/2025 au 15/04/2025



Se connecter à mon espace personnel

Tous mes services en ligne



Votre recherche d'emploi

Saisissez les opportunités pour votre retour à l'emploi

[Préparer sa candidature](#)

[Trouver un emploi](#)

[S'ouvrir à l'international](#)

[Créer ou reprendre une entreprise](#)



Votre projet de formation

Explorez les métiers et trouvez une formation pour acquérir des compétences.

[Choisir un métier](#)

[Se former](#)

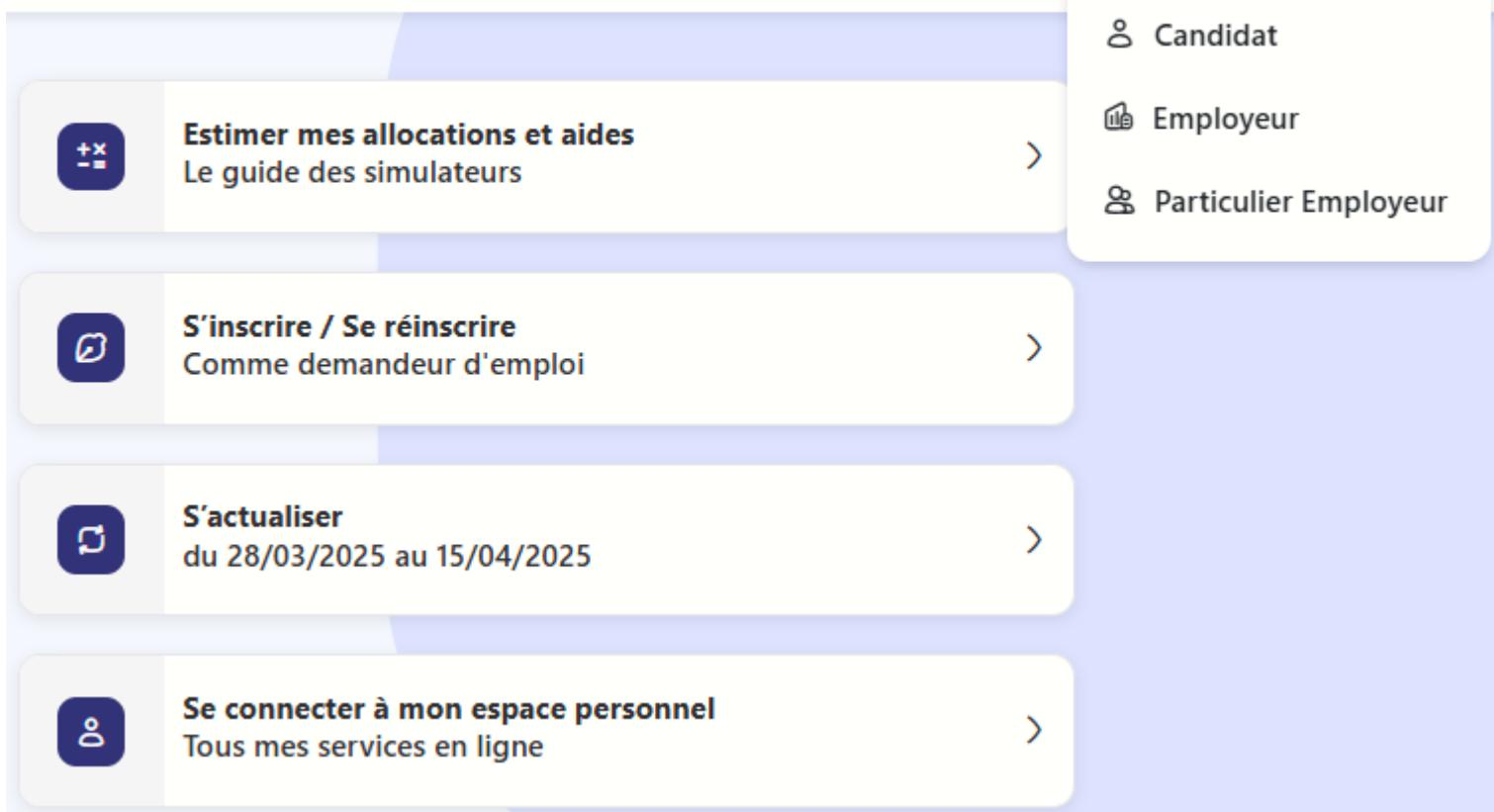
4

les outils actualisés mis à disposition des demandeurs et des partenaires pour accompagner

L'OFFRE DE SERVICE
DIGITALISÉE

L'espace personnel et
l'espace candidat, Quelles
sont les différences ?

Un site Internet [france-travail.fr : https://www.francetravail.fr/accueil/](https://www.francetravail.fr/accueil/)



The screenshot shows the homepage of the [france-travail.fr](https://www.francetravail.fr/accueil/) website. At the top right are a search bar (Q) and a "Connexion" button with a dropdown menu. The menu includes "Candidat", "Employeur", and "Particulier Employeur". Below the header, there are four main service cards:

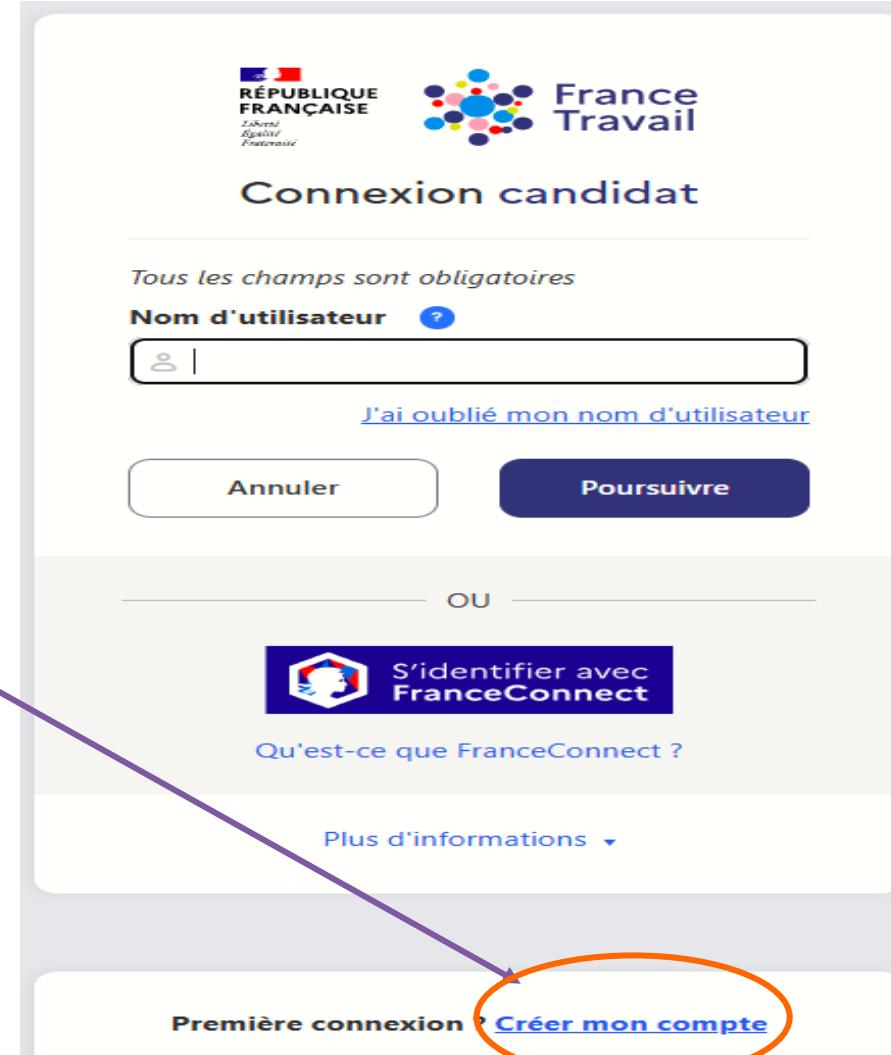
- Estimer mes allocations et aides**
Le guide des simulateurs
- S'inscrire / Se réinscrire**
Comme demandeur d'emploi
- S'actualiser**
du 28/03/2025 au 15/04/2025
- Se connecter à mon espace personnel**
Tous mes services en ligne

L'OFFRE DE SERVICE
DIGITALISÉE

L'espace personnel et
l'espace candidat,
Connaissez-vous les
différences ?

4 les outils actualisés mis à disposition des demandeurs et des partenaires pour accompagner

Un site Internet [france-travail.fr : https://www.francetravail.fr/accueil/](https://www.francetravail.fr/accueil/)

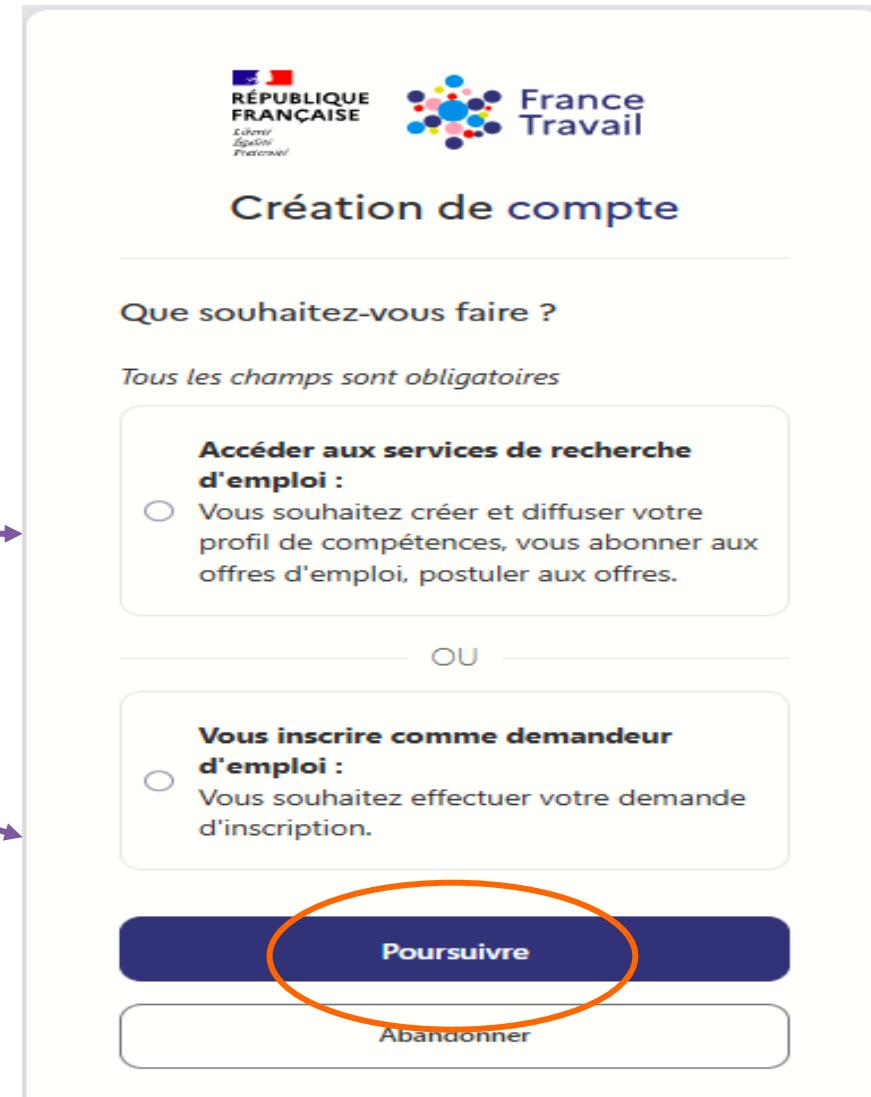


L'OFFRE DE SERVICE
DIGITALISÉE

L'espace personnel et
l'espace candidat,
Connaissez-vous les
différences ?

4 les outils actualisés mis à disposition des demandeurs et des partenaires pour accompagner

Un site Internet [france-travail.fr : https://www.francetravail.fr/accueil/](https://www.francetravail.fr/accueil/)



The screenshot shows the 'Création de compte' (Account creation) page. At the top, the French Republic logo and the France Travail logo are visible. Below them, the title 'Création de compte' is centered. A sub-instruction 'Que souhaitez-vous faire ?' (What do you want to do?) is followed by a note 'Tous les champs sont obligatoires' (All fields are mandatory). Two options are presented in boxes:

- Accéder aux services de recherche d'emploi :**
 Vous souhaitez créer et diffuser votre profil de compétences, vous abonner aux offres d'emploi, postuler aux offres.
- Vous inscrire comme demandeur d'emploi :**
 Vous souhaitez effectuer votre demande d'inscription.

Below these options is a horizontal line with the word 'OU' (OR) in the center. At the bottom of the page are two large buttons: a dark blue one labeled 'Poursuivre' (Continue) with an orange oval highlighting it, and a white one labeled 'Abandonner' (Abandon).

4

les outils actualisés mis à disposition des demandeurs et des partenaires pour accompagner

Canaux de transmission des documents :

Documents à transmettre via :

**Scanner Autonome &
Espace Personnel &
Application « Mon Espace »**

- Attestation employeur
- Bulletin de salaire
- Contrat de travail
- Attestation paiement Sécurité Sociale
- Arrêt maladie
- Justification d'immatriculation créateur
- Justificatif de rémunération du créateur
- Justificatif de radiation du créateur
- Notification de pension d'invalidité
- Attestation d'entrée en stage / formation

Documents à transmettre via :

**Scanner Autonome &
Espace Personnel**

- Recours suite décision / Sanction
- Réponse à avertissement
- Justificatif d'absence à RDV ou prestation

Documents à uniquement via :

Scanner Autonome

- Avis d'imposition
- RQTH
- Copie Carte Vitale
- RIB

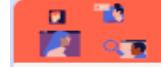
4

les outils actualisés mis à disposition des entreprises et des partenaires pour accompagner

Un site Internet france-travail.fr : <https://entreprise.francetravail.fr/accueil/>

Bienvenue sur France Travail Pro
Vos besoins, nos solutions
6000 conseillers France Travail Pro à vos côtés

Vos besoins les plus fréquents

 Je recherche des candidats >
 Je publie une offre >
 J'ai besoin de remettre une attestation employeur >

You avez un autre besoin ?

Sélectionner un besoin ▾



Retrouvez tous nos services par thématique


Améliorer sa visibilité pour attirer des candidats
Rencontrer et accueillir
Communiquer
Événements
[Consulter →](#)


Recruter des candidats
Diffuser une offre
Trouver et rencontrer des candidats
Accompagner le recrutement
[Consulter →](#)


Réaliser des démarches administratives / réglementaires
Attestation employeur
Contrat Sécurisation Professionnelle
Déclarations sociales
[Consulter →](#)

les outils actualisés et les sites utiles mis à disposition pour accompagner ainsi que **des simulateurs**

Mes événements :

<https://mesevenementemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/evenements>

Estime – je reprends un emploi, Combien vais-je toucher dans les prochains mois ?

<https://candidat.francetravail.fr/simucalculreprise/>

Immersion facilitée

<https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>

Quelles aides et pour qui ?

<https://www.francetravail.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/aides-financieres-et-autres-allo.html>

Se former :

<https://www.francetravail.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/aides-financieres-et-autres-allo.html>

Tester son niveau en français :

<https://www.emploi-store.fr/portail/services/evaluationDeLanguesETesting>

Données économiques des territoires :

<https://dataemploi.pole-emploi.fr/accueil>

4

les outils actualisés et les sites utiles mis à disposition pour accompagner ainsi que **des simulateurs**

Des mesures d'accompagnement de l'offre de services de France Travail «spécifiques » sont mobilisables, en compléments des aides personnalisées et des modalités d'intervention

***Zoom sur l'offre de services accessibles via « mes Événements »:** faire une présentation démo rapide ou copie écran exemples

*** Focus sur quelques autres mesures de l'offre de services :**

- Ateliers thématiques en ligne ou en présentiel : exemples de thématiques d'atelier et **précision sur le rôle du conseiller personnel dans la prescription des ateliers thématiques**
- MRS
- POEC (POEI) : infos sur orientations FT mobilisation dispositif en 2025 et logique de prescription par FT



Accueil / Candidat / Mes droits aux allocations et aides

Aides financières et autres allocations



AIDES FINANCIÈRES ET AUTRES ALLOCATIONS

A côté de l'allocation chômage, d'autres dispositifs d'aides financières viennent en soutien à vos projets de formation, de mobilité, de reconversion professionnelle ou de création d'entreprise.

Source, lien utile :

<https://www.francetravail.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/aides-financieres-et-autres-allo.html>

4

les outils actualisés, les sites utiles et les aides ciblées selon les besoins

-26 ans

J'ai moins de 26 ans



Je cherche un emploi



[Je reprends un emploi](#)



Je n'ai pas / plus droit à l'allocation chômage >

CE.

Je suis en Contrat
d'engagement jeune



J'entre en formation



Je crée mon entreprise >



Autres situations

Les textes de référence

- > [La réglementation applicable à partir du 1er avril 2025](#)
 - > [La réglementation applicable au 1er août 2020](#)
 - > [La réglementation applicable à compter du 1er novembre 2019](#)
 - > [La réglementation applicable entre 1er novembre 2017 et 1er novembre 2019](#)
 - > [La réglementation applicable entre 1er juillet 2014 au 31 octobre 2017](#)

[+/- Guide des simulateurs en ligne](#)



GUIDE DES SIMULATEURS D'ALLOCATIONS ET AIDES



4

les outils actualisés, les sites utiles et les aides ciblées selon les besoins

Les aides sont à déposer directement en ligne, ou bien à faire en ligne,
La décision est prise en fonction des critères d'éligibilité de la personne.



mes-aides.gouv.fr

Vous informer sur vos aides et vos droits

Accueil

Questions fréquentes

Bienvenue sur Mes Aides

Deux simulateurs vous sont proposés pour répondre au mieux à vos questions.

#1jeune
1solution

1jeune1solution.gouv.fr

Simulateur tout public avec de nombreuses aides pour les moins de 30 ans

Évaluer vos droits à plus de 1000 aides



mesdroitssociaux.gouv.fr

Simulateur tout public
Évaluer vos droits à près de 60 aides

Source, lien utile : <https://mes-aides.gouv.fr/>

L'emploi store : <https://www.emploi-store.fr/portail/accueil>

- L'Emploi Store est une plateforme de services Web et mobile propulsée par France Travail. L'Emploi Store propose des services autour de l'emploi, l'orientation, la formation, **organisés autour de 6 centres d'intérêts** :
- **Choisir un métier, Se former, Préparer sa candidature, Trouver un emploi, Créer une entreprise et l'emploi à l'International**
- Cette plateforme oriente vers des services digitaux de Pôle Emploi et de partenaires.
- L'Emploi Store propose des parcours personnalisés qui complètent l'offre classique de France Travail dans le but de :
 - **donner accès aux services digitaux autour de l'accompagnement à la recherche d'emploi et à l'évolution professionnelle**
 - **aider à mieux préparer sa recherche d'emploi**
 - **Son offre est complémentaire à l'offre classique du site <https://www.francetravail.fr/accueil/> ; l'espace personnel du demandeur d'emploi (DE) et les offres d'emploi restent sur France-travail.fr (allocations chômage, démarches de recherche d'emploi, attestations...).**

L'Emploi Store est accessible à tout moment, mobilisable en tout lieu, utilisable sur tout appareil connecté (tablette, ordinateur, smartphone)

Cette plateforme permet d'affiner des démarches liées à :

- son projet de formation
- sa recherche d'emploi
- sa connaissance du marché du travail



5

Information utiles France Travail

Les informations utiles, une assistante en présentiel et à distance

Zoom sur les dispositifs d'assistance à l'inscription et les numéros verts

Assistance en présentiel

Les demandeurs d'emploi qui rencontrent un besoin d'accompagnement pour utiliser les outils informatiques ou qui n'en disposent pas peuvent bénéficier d'une assistance en ligne, ou physique en agence FT ou dans l'une des Maison France Service (ou MSAP).

- **Assistance en ligne**

Le DE bénéficie d'une aide en ligne accessible à chaque étape du script d'inscription :

- ➔ à la navigation : chaque étape est identifiée dans le bandeau haut du script pour informer le DE de son avancée
- ➔ contextuelle : aide à la saisie (liste de choix, exemple, aide visuelle...) ou précisions en cas d'erreur ou d'oubli d'une étape

- **Equipement informatique**

Les DE qui ne disposent pas d'équipement informatique ou qui souhaitent une assistance en personne peuvent se rendre :

- ➔ dans leur agence FT, tous les matins, sans rendez-vous : les Zones de Libre Accès (ZLA) sont équipées d'ordinateurs pour l'inscription dont la confidentialité est renforcée, l'animateur de la zone peut apporter un appui
- ➔ dans une MSAP ou chez un autre partenaire de France Travail.

Téléphone et numéros verts

Les demandeurs d'emploi ayant besoin d'être aidé à la complétude du script d'inscription bénéficient en complément de l'assistance en ligne, d'une assistance téléphonique au 3949 file "Assistance inscription".

Sur chaque bas de page, le DE est informé qu'il peut être rappelé par l'assistance ou la joindre au 3949.

- **Assistance téléphonique 3949**

- ➔ L'appel est gratuit (hors coût facturé par l'opérateur) pour être accompagné tout au long du processus d'inscription.
- ➔ L'assistance est joignable :
 - Métropole : de 8h à 19h du lundi au vendredi, le samedi de 8h à 17h
 - DROM : de 7h à 19h du lundi au vendredi, le samedi de 7h à 17h

- **Un numéro vert : 0 805 41 02 62 (service et appel gratuit)**

- ➔ Permettant d'avoir des informations de 1^{er} niveau pour les personnes concernées par l'inscription à France Travail dès janvier 2025. Ouvert depuis le 29 novembre 2024.

- ➔ **A destination des entreprises, un numéro unique : 39 95**

Ouvert de 07H00 à 19H00, y compris le samedi (à confirmer)

6

Les nouvelles « ressources » proposées par France Travail à destination des accompagnateurs/trices (l'académie France Travail, Dora, etc...)



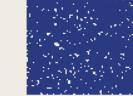


Annexe 2 : les flyers à destination de nos partenaires

Version à diffuser auprès de tous nos partenaires



Découvrir l'Académie France Travail : bénéficier d'une offre de développement des compétences communes et partager la vôtre



- Les actions proposées visent 3 objectifs :
1. Connaître le réseau des acteurs et partager les principes d'action du service public.
 2. Développer sa pratique autour des actes métiers communs.
 3. Mieux coopérer entre acteurs du réseau pour l'emploi.

Véritables leviers de coopération, ces actions favorisent le partage des pratiques, des expertises et le développement des compétences des professionnels de ce large réseau oeuvrant pour l'emploi.

Vous pouvez dès lors et déjà :

- Permettre à vos collaborateurs de bénéficier des actions de développement de compétences mises à disposition.
- Partager à l'ensemble des acteurs vos contenus. Par exemple, sur les modalités d'accompagnement de différents publics, les modalités de traitement des freins au retour à l'emploi ou la gestion de spécificités locales (QPV, etc..).

Bénéficier de données et solutions pour booster l'emploi et la formation grâce aux API*



Exemples d'API et de solutions destinées aux partenaires

API Evénements

Pour retrouver tous les événements liés à l'emploi sur les territoires et permettre aux partenaires de faire connaître les leurs.



API Marché du travail

Proposée par le site Data Emploi, elle permet de trouver les informations pour déchiffrer le marché du travail sur les territoires de votre choix



Retrouvez le catalogue des API :



*API : interface qui permet de connecter un logiciel ou un service à un autre afin d'échanger des données et des fonctionnalités



Annexe 2 : les flyers à destination de nos partenaires

Version à diffuser auprès de tous nos partenaires

Vous êtes acteur de l'insertion ou de l'emploi et vous souhaitez



Répertorier vos structures et vos services pour qu'ils soient connus par tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi



DORA

Plateforme de l'inclusion



En référencant vos structures et vos services sur DORA, vous permettez d'offrir une vue la plus complète possible de l'offre de services d'insertion (accès aux droits, accompagnement social, illectrisme, numérique, ect...) à tous les professionnels de chaque territoire. C'est un service gratuit, mis à jour en temps réel et porté par l'Etat.

Découvrez la plaquette de présentation :



Comment s'inscrire à un webinaire pour une prise en main de la plateforme ?



Comment référencer vos services :



Identifiez rapidement les services d'insertion adaptés aux besoins de vos bénéficiaires :



Faire connaître vos aides à la mobilité et vos solutions d'hébergement pour les saisonniers



Mes aides
France Travail



Pour trouver des logements saisonniers, favoriser l'attractivité des offres d'emploi touristiques, mais aussi des solutions de mobilité, notamment :

- Bénéficier de réductions dans les transports.
- Financer son permis : toutes les aides financières de l'Etat, de France Travail et des collectivités territoriales, jusqu'à la mairie communale.
- Réparer, acheter ou louer un véhicule : un annuaire des garages du réseau solidaire (Tarifs avantageux pour les demandeurs d'emploi).
- Acheter ou louer un vélo électrique : toutes les aides, primes et bonus de l'Etat et des collectivités territoriales, etc.

Vous souhaitez référencer une aide sur notre plateforme ?



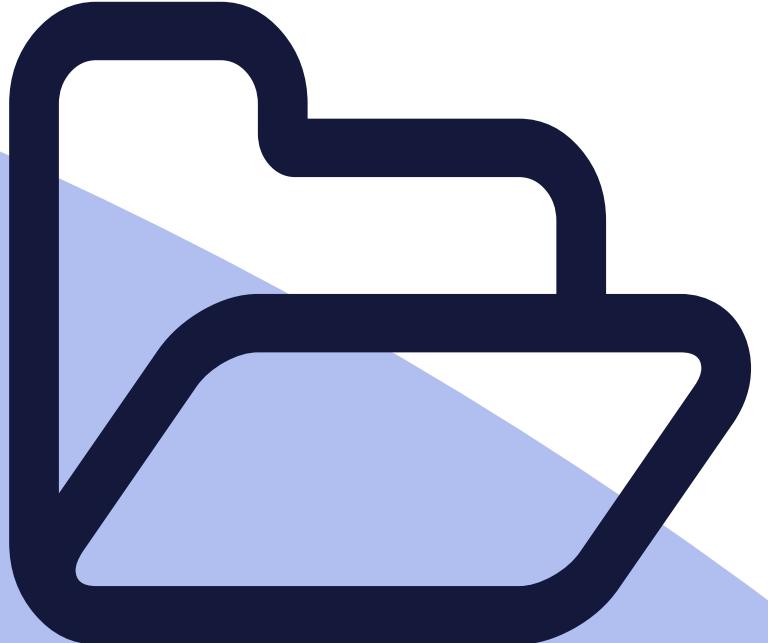
Accédez au formulaire de référencement des aides à la mobilité :



Accédez au formulaire de référencement des logements saisonniers :



Pour toutes précisions complémentaires et besoin d'un appui, n'hésitez pas à contacter : contact@mes-aides.francetravail.fr





La personne en recherche d'emploi qui demande son inscription à France Travail



Trajectoire
d'évolutions



• La nature du RDV proposé est un RDV d'orientation (EDO) et non plus un Entretien de Situation (ESI)



Ce qui ne change pas

- Les conditions d'inscription
- La modalité d'inscription via www.francetravail.fr
- Les traitements de vérification d'identité et les motifs pour lesquels l'inscription automatique échoue
- Le traitement des échecs d'inscription et la gestion des PRV
- Le script et ses règles de gestion : (incluant la DAL, préchargement des données pour les réinscriptions, proposition de rendez-vous avec FT, etc.)

En juin 2025 :

→ Un script d'inscription rénové :

- avec des étapes contextualisées à la situation de la personne et la prise de RDV en ligne directement avec le conseiller référent en cas d'orientation FT ou Cap emploi.
- qui intègre le questionnaire d'orientation.
- Une simplification de la demande d'allocation pour améliorer l'expérience et la compréhension de l'usager et contextualisée aux caractéristiques du demandeur.



Points
d'attention

Fiche focus par cas d'usage



Le demandeur de RSA et son conjoint



Ce qui change
au 01/01/2025

Une inscription automatique sur la liste des demandeurs d'emploi à France Travail : le demandeur de RSA et son conjoint n'ont pas à compléter le script d'inscription

- La création d'une catégorie 10.1 dans l'attente de la signature du contrat d'engagement
- Le dépôt de la demande d'allocation est décorrélé de l'inscription
- La création automatique de l'espace personnel pour les personnes non connues de FT



Ce qui ne change pas

- Les traitements de vérification d'identité et les motifs pour lesquels l'inscription automatisée échoue
- Le traitement des échecs d'inscription, les types d'activités A&P liées et la gestion des PRV

En juin 2025:

→ Une simplification de la demande d'allocation pour améliorer l'expérience et la compréhension de l'usager et contextualisée aux caractéristiques du demandeur.

Spécificités pour certains publics

→ La demande de RSA n'entrainera pas d'inscription automatique pour le demandeur et conjoint âgé d'au moins 67 ans (âge maximum pour bénéficier d'une retraite à taux plein)

→ Faute de disposer d'information sur leur nombre de trimestres validés, les personnes ayant l'âge minimum de départ à la retraite seront inscrites automatiquement.

▲ Si une demande de RSA est effectuée pour une personne en cours de sanction, la réinscription sera effectuée, toutefois l'éventuelle sanction financière sera maintenue jusqu'à son terme.

▲ La liste des titres de séjour permettant l'inscription est inchangée : dans certains cas, le demandeur RSA ou son conjoint ne pourront pas être inscrits comme DE.



La personne déjà accompagnée par Cap Emploi sollicitant un accompagnement vers l'emploi auprès de Cap Emploi



Ce qui change
au 01/01/2025

- La nature du RDV proposé est un RDV d'orientation (EDO) et non plus un Entretien de Situation Initial (ESI)



Ce qui ne
change pas

- Le conseiller Cap Emploi invite la personne à s'inscrire via www.francetravail.fr
- Les **conditions d'inscription**
- Les traitements de vérification d'identité et les motifs pour lesquels l'inscription automatique échoue
- Le traitement des échecs d'inscription et la gestion des rendez-vous
- Le script et ses règles de gestion : incluant la demande d'allocation, préchargement des données pour les réinscriptions, proposition de rendez-vous avec FT, etc...

Fiche focus par cas d'usage

En juin 2025 :

→ Un script d'inscription rénové :

- avec des étapes contextualisées à la situation de la personne et la prise de RDV en ligne directement avec le conseiller référent en cas d'orientation FT ou Cap emploi.
- qui intègre le **questionnaire d'orientation**.
- **Une simplification de la demande d'allocation** pour améliorer l'expérience et la compréhension de l'usager et contextualisée aux caractéristiques du demandeur.



Points
d'attention



Les Missions Locales

Le jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la Mission Locale (MiLo)



Ce qui change
au 01/01/2025

Une inscription automatique sur la liste des demandeurs d'emploi à FT, du jeune qui sollicite l'accompagnement de la MiLo et identifié comme étant en recherche d'emploi.

Les jeunes concernés n'ont pas à compléter le script d'inscription

- Le dépôt de la demande d'allocation est décorrélé de l'inscription
- La création automatique de l'espace personnel pour les personnes non connues de FT



Ce qui ne change pas

- Les traitements de vérification d'identité et les motifs pour lesquels l'inscription automatisée échoue



Cliquer ici pour voir le parcours inscription

En juin 2025 :

- Une simplification de la demande d'allocation pour améliorer l'expérience et la compréhension de l'usager et contextualisée aux caractéristiques du demandeur.



Trajectoire d'évolutions



Points d'attention

Demander une allocation chômage

Une demande d'allocation chômage sera disponible dans l'espace personnel du demandeur, à l'issue de son inscription.

→ Lors d'un contact et si cela est opportun informer la personne qu'elle peut déposer sa demande d'allocation chômage.

▲ Jusqu'à juin 2025, la demande d'allocation ne sera pas accessible dans certaines situations et le conseiller devra la générer à la demande de la personne. En cas de besoin de contacter la personne, il sera nécessaire d'adapter les éléments de langage, s'agissant de personnes n'ayant pas spontanément demandé leur inscription : préciser le contexte de l'inscription automatique à la demande du conseiller MiLo.

▲ La liste des titres de séjour permettant l'inscription est inchangée : dans certains cas le jeune ne pourra pas être inscrit comme DE.

▲ Si un jeune en cours de sanction sollicite un accompagnement MiLo la réinscription sera effectuée, toutefois l'éventuelle sanction financière sera maintenue jusqu'à son terme.

Fiche focus par cas d'usage



Le bénéficiaire de RSA (et conjoint) & le jeune en CEJ PACEA, non-inscrits à France Travail

Les Missions Locales



Ce qui change

Une inscription automatique sur la liste des DE au 1^{er} janvier 2025

Les personnes concernées n'ont pas à compléter le script d'inscription

- La création d'une **catégorie** d'attente 10.2 pour les BRSA & conjoints et par défaut en catégorie 1 pour les jeunes
- Le dépôt de la demande d'allocation est décorrélé de l'inscription
- La création automatique de l'espace personnel** pour les personnes non connues de FT



Ce qui ne change pas



Cliquer ici pour voir le parcours inscription

En juin 2025 :

- Une simplification de la demande d'allocation** pour améliorer l'expérience et la compréhension de l'usager et contextualisée aux caractéristiques du demandeur.

Demander une allocation chômage

Une demande d'allocation chômage sera disponible dans l'espace personnel du demandeur, à l'issue de son inscription.

→ Lors d'un contact et si cela est opportun **informer la personne qu'elle peut déposer cette demande d'allocation**.

▲ Jusqu'à juin 2025, la demande d'allocation ne sera pas accessible dans certaines situations et le conseiller devra la générer à la demande de la personne

→ En cas de besoin de contacter la personne : **adapter les éléments de langage**, s'agissant de personnes n'ayant pas spontanément demandé leur inscription : préciser le contexte de l'inscription automatique (jeune en CEJ/PACEA ou BRSA et conjoint)

Spécificités pour certains publics

→ La demande de RSA n'entrainera pas d'inscription automatique pour le bénéficiaire et conjoint âgé d'au moins 67 ans (âge maximum de la retraite à taux plein)

→ Faute d'information sur leur trimestres validés, les personnes ayant l'âge minimum de départ à la retraite seront inscrites automatiquement.

→ Les BRSA ayant une mesure de protection judiciaire (tutelle) devront être inscrits manuellement – **consignes à venir**

▲ La liste des titres de séjour permettant l'inscription est inchangée : dans certains cas, le DRSA ou son conjoint ainsi que le jeune en CEJ ou en PACEA ne pourront pas être inscrits comme DE.

▲ **À noter :** Les personnes suivies dans le cadre de l'XP RSA (actuellement en cat.5 RSA) seront inscrites automatiquement au 1^{er} janvier 2025 en catégorie 10.2 et recevront le courrier d'inscription associé.

▲ Les jeunes identifiés à FT seront réinscrits dans la bonne catégorie au 1^{er} janvier s'ils sont en CEJ ou PACEA, ou manuellement à l'issue de leur formation s'ils sont en formation au 1^{er} janvier 2025 (transmission de liste aux régions).

▲ Pour les personnes en cours de sanction au moment de la reprise de stock, la réinscription sera effectuée, toutefois l'éventuelle sanction financière sera maintenue jusqu'à son terme.

Fiche focus par cas d'usage



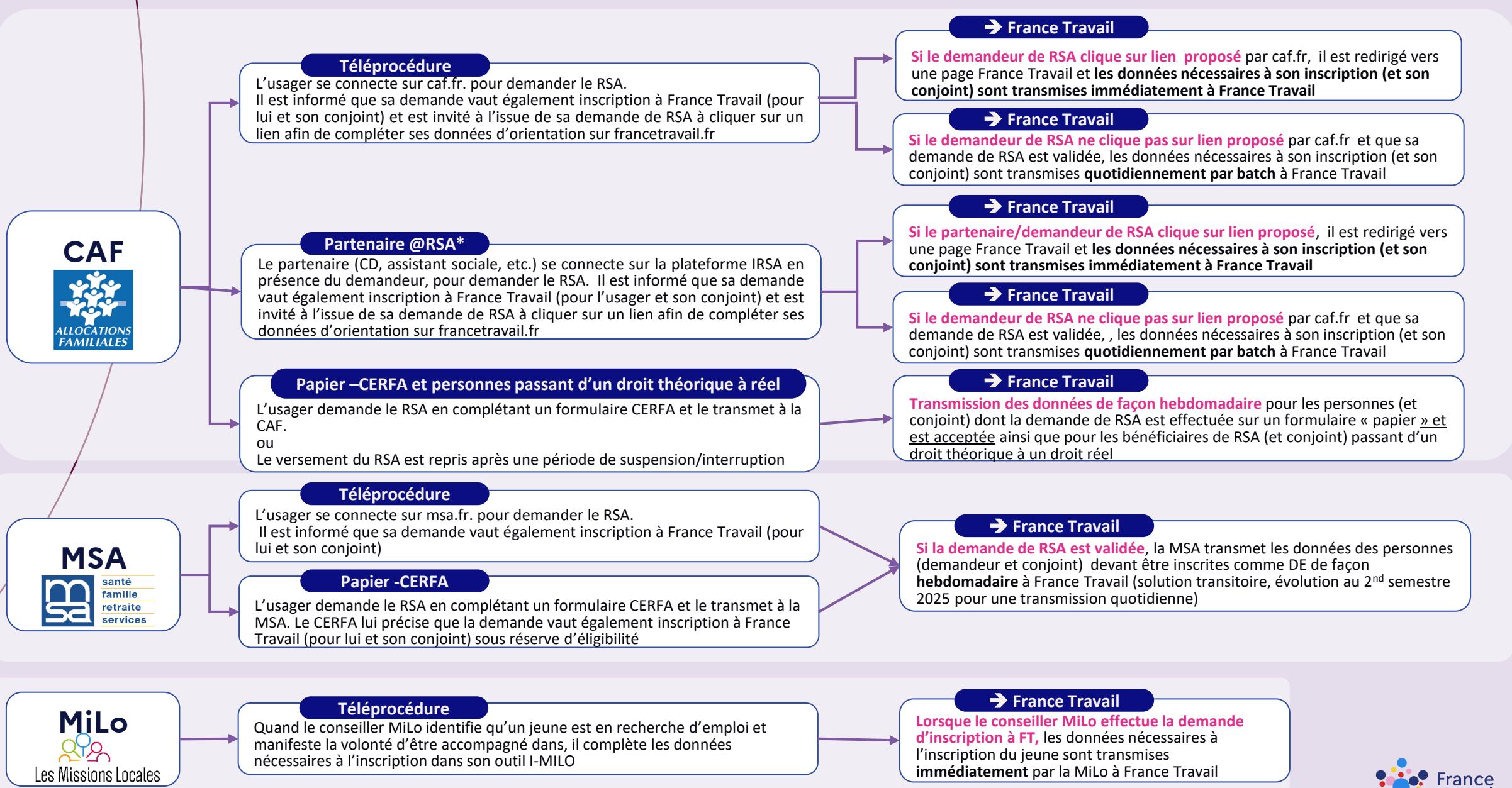
Trajectoire d'évolutions



Points d'attention



Annexe 1 : les circuits d'inscription automatique en janvier 2025 en fonction du partenaire



* Outil mis à disposition de partenaires de la CAF permettant à des professionnels de réaliser une demande de RSA avec un usager



Annexe 3 : les flyers accompagnant la notification d'inscription en janvier 2025

L'objectif de ce flyer est de transmettre des informations spécifiques aux publics inscrits dans le cadre de la reprise de stock (Bénéficiaires de RSA et Conjointes ainsi que les jeunes en CEJ et PACEA accompagnés par les Missions Locales) sous forme de questions/réponses.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

France Travail

Votre êtes inscrit automatiquement à France Travail?

VOS QUESTIONS ? NOS RÉPONSES !
ON VOUS EXPLIQUE.

La loi pour le plein emploi porte l'ambition d'un emploi pour tous et prévoit l'inscription à France Travail de toutes les personnes sans emploi.

Pourquoi suis-je inscrit ?

Parce que vous êtes actuellement :

- Soit allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA).
- Soit conjoint, concubin ou partenaire de PACS d'un allocataire du RSA. Le RSA est une prestation sociale au bénéfice d'un foyer. Vous êtes aussi bénéficiaire du RSA. Vous êtes donc inscrit à France Travail, même si vous exercez une activité.
- Soit inscrit en Mission Locale en Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ou en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

Cette inscription vous permet de bénéficier d'un soutien complémentaire dans votre recherche d'emploi ou le développement de vos compétences. De plus, cette inscription simplifie vos démarches auprès des acteurs de l'emploi et de l'insertion qui vous accompagnent.

Le but : vous garantir un suivi global et des réponses adaptées à vos besoins.

Que dois-je faire ?

Votre inscription est automatique, sans aucune démarche de votre part.

Quels changements pour mon accompagnement ?

- Vous êtes déjà accompagné par un organisme ? Votre accompagnement continue sans changement.
- Vous n'êtes pas encore accompagné par un organisme ? Votre inscription vous permettra de bénéficier d'un accompagnement adapté. L'organisme qui correspond le plus à votre situation et à vos besoins prendra contact avec vous (Conseil départemental ou collectivité ou partenaires, Mission Locale, France Travail...). Votre parcours vers l'emploi sera construit avec la personne de l'organisme qui vous accompagnera.

Mes aides actuelles changent-elles ?

Vos aides financières actuelles ne sont pas modifiées. Vous devez simplement continuer vos démarches habituelles pour les recevoir.

Par exemple :

- Vous êtes un jeune en Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ou en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ). Votre inscription ne change pas vos indemnités (ACE), PACEA. Les conditions restent identiques, vos contacts restent les mêmes.
- Vous êtes allocataire du RSA. Les conditions d'obtention, de maintien et de versement de votre RSA ne changent pas. Vous devez continuer à effectuer votre déclaration de ressources tous les 3 mois auprès de vos interlocuteurs habituels.

À quels services ai-je accès ?

Vous avez accès à l'ensemble des services de France Travail pour vous aider dans vos démarches et découvrir les opportunités qui s'offrent à vous.

Vous disposez dès maintenant d'un espace personnel France Travail pour gérer votre dossier, lire vos courriers et suivre vos actions avec France Travail.

Découvrir également sur le site de France Travail (francetravail.fr) :

- Les offres d'emploi et de formation dans votre région.
- Les ateliers, les découvertes des métiers et les rencontres avec des recruteurs près de chez vous avec Mes événements emploi (mesevenementsemploi.francetravail.fr).
- Les métiers que pouvez exercer sur notre guide Métierscope (candidat.francetravail.fr/metierscope/).
- Les immersions pour aller en entreprise afin d'observer et tester des métiers grâce au site Immersion facilitée (immersion-facile.beta.gouv.fr).

Et les allocations chômage ?

Avec votre inscription à France Travail, vous pourriez avoir droit à des allocations chômage en fonction de votre situation personnelle.

Pour le savoir, rendez-vous sur le site de France Travail afin de faire une simulation (francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/les-simulateurs.html).

Le saviez-vous ?

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, vous pouvez demander à bénéficier d'aides de la part de France Travail ou de ses partenaires.

Par exemple :

- Des aides au déplacement et à la mobilité.
- Des aides à la garde d'enfant.

Renseignez-vous sur le site mes-aides.gouv.fr.



Les personnes qui s'inscriront sur francetravail.fr le 01/01/2025 recevront ce flyer, à défaut de pouvoir identifier techniquement les inscriptions sur demande et les inscriptions automatiques.



Annexe 3 : les flyers accompagnant la notification d'inscription en janvier 2025

Version du flyer associée au courrier ACX4 flux (inscription sur demande et automatique)

L'objectif de ce flyer est de transmettre des informations spécifiques aux publics inscrits automatiquement (Demandeurs de RSA et Conjoints, Jeunes en recherche d'emploi sollicitant un accompagnement auprès d'une Mission Locale).

Votre êtes inscrit automatiquement à France Travail?

VOS QUESTIONS ? NOS RÉPONSES !
ON VOUS EXPLIQUE.

La loi pour le plein emploi porte l'ambition d'un emploi pour tous et prévoit l'inscription à France Travail de toutes les personnes sans emploi.

Pourquoi suis-je inscrit ?

Vous êtes inscrit automatiquement à France Travail car vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Soit vous avez fait une demande de Revenu de Solidarité Active (RSA).
- Soit votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS a fait une demande de RSA. Le RSA est une prestation sociale au bénéfice d'un foyer. Vous êtes aussi bénéficiaire du RSA. Vous êtes donc inscrit à France Travail, même si vous exercez une activité.
- Soit vous êtes en recherche d'emploi et avez sollicité un accompagnement auprès d'une Mission Locale.

Que dois-je faire ?

Votre inscription est automatique, sans aucune démarche de votre part.

Si vous avez fait une demande de RSA ou que votre conjoint a fait une demande de RSA, cette inscription ne signifie pas que votre demande de RSA est acceptée. La Caisse d'Allocations familiales (CAF) ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole) auprès de laquelle vous avez fait cette demande vous informera de sa décision.

Contactez-les si vous avez des questions sur l'avancement de votre demande.

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'organisme qui correspond le plus à votre situation vous contactera prochainement (France Travail, Conseil départemental ou Collectivité ou partenaires, Mission Locale...).

Vous réaliserez avec un conseiller un bilan personnalisé détaillant les actions à mettre en place dans votre parcours vers l'emploi. Ces activités seront inscrites dans un contrat d'engagement.

En fonction de votre situation, vous devrez vous actualiser chaque mois auprès de France Travail pour rester inscrit et continuer à bénéficier de votre accompagnement et des services.

À quels services ai-je accès ?

Vous avez accès à l'ensemble des services de France Travail pour vous aider dans vos démarches et découvrir les opportunités qui s'offrent à vous.

Vous disposez dès maintenant d'un espace personnel France Travail pour gérer votre dossier, lire vos courrières et suivre vos actions avec France Travail.

Découvrez également sur le site de France Travail (francetravail.fr) :

- Les offres d'emploi et de formation dans votre région.
- Les ateliers, les découvertes des métiers et les rencontres avec des recruteurs près de chez vous avec [Mes événements emploi](#) (mesevenementsemploi.francetravail.fr).
- Les métiers que pouvez exercer sur notre guide [MétiersScope](#) (candidat.francetravail.fr/metiersscope).
- Les immersions pour aller en entreprise afin d'observer et tester des métiers grâce à la plateforme [Immersion facilitée](#) (immersion-facile.beta.gouv.fr).

Et les allocations chômage ?

Avec votre inscription à France Travail, vous pourriez avoir droit à des allocations chômage en fonction de votre situation personnelle.

Pour le savoir, rendez-vous sur le site de France Travail afin de faire une simulation (francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/les-simulateurs.html).

Le saviez-vous ?

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, vous pouvez demander à bénéficier d'aides de la part de France Travail ou de ses partenaires.

Par exemple :

- Des aides au déplacement et à la mobilité.
- Des aides à la garde d'enfant.

Renseignez-vous sur le site [mes-aides.gouv.fr](#).

Nous sommes à vos côtés pour que cette inscription et ses services associés vous aident à atteindre vos objectifs professionnels avec plus de facilité et de succès.

Bienvenue chez France Travail !

Des questions ?
Nos conseillers sont à votre disposition par e-mail depuis votre espace personnel ou par téléphone au **3949** gratuit et sans engagement.
Pour en savoir plus, consultez aussi la foire aux questions via ce QR Code.



Dans l'attente d'une évolution, les personnes qui s'inscriront spontanément sur francetravail.fr à compter du 02 janvier 2025 recevront également ce flyer, à défaut de pouvoir identifier techniquement les inscriptions sur demande et les inscriptions automatiques.



MERCI POUR VOTRE PARTCIPATION !

Accès au replay en cliquant sur ce lien